



Paroisse Sainte-Thérèse de Clarens

(Clarens-Chailly-Brent-Fontanivent)
Annonces : du 25 août au 1^{er} septembre 2024 – N° 31

21^e dimanche du temps ordinaire « B »

Lectures :

Josué 24,1-2a.15-17.18b / Psaume 33
Ephésiens 5,21-32 / Jean 6,60-69

Pour recevoir la feuille dominicale par mail, envoyez votre demande à paroisse.clarens@cath-vd.ch
La feuille dominicale est mise à l'église et sur le site www.cath-vd.ch, sous paroisse de Clarens.

I. CELEBRATIONS de la semaine :

- **Samedi 24 août** : Saint Barthélémy : Messe des familles avec bénédiction des cartables à 18h00
- **Dimanche 25 août** : 21^e dimanche du temps ordinaire : messe dominicale à 9h30 († Mario Ghiotto)
- **Lundi 26 août** : Dédicace de la cathédrale de Fribourg : Messe à 7h00 à Montreux
- **Mardi 27 août** : Sainte Monique: Messe à 09h00 à Montreux
- **Mercredi 28 août**: Saint Augustin: Chapelet à 8h30, Messe à 09h00 - Adoration du Saint Sacrement dès la fin de la messe et ce **jusqu'à 12h00**
- **Jeudi 29 août** : Martyre de Saint Jean Baptiste : Messe à 18h00 à Montreux
- **Vendredi 30 août** : Saint Amédée : Messe à 18h00
- **Samedi 31 août** : Bienheureuse Vierge Marie : Messe de Baptême de Maximiliana Maria à 11h00 - Messe des familles à 18h00
- **Dimanche 1^{er} septembre**: 22^e dimanche du temps ordinaire : messe dominicale à 9h30

II. AU LIVRE DE VIE :

Nous recommandons à vos prières Madame Irma Ferro, paroissienne décédée, dont la sépulture a eu lieu la semaine dernière. RIP

"La volonté du Père qui m'a envoyé, c'est que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite tous au dernier jour". (Jn 6, 39)

III. BAPTÊME

Nous avons la grande joie d'accueillir dans notre communauté, par le sacrement du baptême, la petite **Maximiliana Maria Rapp Otalora**, Rue Gambetta 17 à Clarens. Le baptême sera célébré le samedi 31 août 2024 à 11h00. Tous les paroissiens sont cordialement invités. Nous adressons à ses parents, ses parrains et sa marraine, nos meilleurs vœux et nos prières.

*"C'est toi mon Fils bien-aimé !
en toi j'ai mis tout mon amour". (Mc 1, 11)*



IV. GROUPE DE PRIERE:

Pendant les mois de juillet et août les personnes participant au groupe de prière à Clarens le 2^{ème} lundi du mois, se mettent en vacances. Reprise le lundi 9 septembre 2024.

V. PARCOURS SILOÉ À VILLENEUVE :

Le parcours SILOE débutera le 19 septembre 2024 à la salle paroissiale à Villeneuve. Il est encore possible de s'inscrire.

Contact et informations : monique.dorsaz@cath-vd.ch 079 139 03 28

VI. CONFIRMATION

23 jeunes de notre Unité Pastorale recevront le sacrement de la Confirmation des mains de l'Abbé Jean-Claude Dunand, Vicaire Général du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Cette fête solennelle aura lieu le dimanche 8 septembre 2024 à 10h00 à Clarens. Un apéritif sera servi à la sortie. Venez nombreux entourer les jeunes confirmands.

VII. FÊTE DU PAIN

La société des intérêts de Tavel organise la fête du pain le samedi 14 septembre 2024. Venez cuire vos gâteaux au four à bois dès 11h30. Vous êtes invités à partager un moment d'amitié entre 11h00 et 18h00. Des flyers se trouvent à l'église.

VIII. DEMANDE D'AIDE POUR L'ACHAT D'UN PIANO POUR L'EGLISE :

Lors de l'assemblée générale il a été décidé l'achat d'un piano digital. Pour financer cet achat, nous sollicitons votre aide. Si vous souhaitez soutenir cet achat, vous pouvez compléter le formulaire de don et faire le versement sur le compte de la paroisse. (un QR-code est annexé) D'ores et déjà un grand MERCI.



shutterstock - 580160449

IX. DECLARATION DE L'APPARTENANCE RELIGIEUSE : « Eclairiez-nous »

Les églises catholique et réformée et la Communauté Israélite ont réalisé conjointement un document édité en 6 langues qui explique l'importance d'inscrire sa religion lors de son arrivée dans une commune vaudoise. Pour les catholiques, cette déclaration de religion est primordiale, puisque l'annuaire AVEC utilisé par les paroisses contient les catholiques inscrits dans l'ensemble des communes vaudoises. Cela permet aux secrétaires d'avoir à disposition les adresses des catholiques résidant sur le territoire de la paroisse et de pouvoir les contacter facilement pour les événements importants de la vie paroissiale (catéchèse, kermesse, denier du culte, etc...). **Aucun impôt ecclésiale n'est demandé dans le canton de Vaud.**

Quelques dépliants se trouvent à l'église à disposition des personnes qui auraient omis de déclarer leur religion lors de l'arrivée dans la commune.

Commentaire du dimanche 25 août 2024 de Prions en Eglise
Emmanuel Schwab, recteur du sanctuaire de Lisieux

Une parole rude et libre

« À partir de ce moment, beaucoup de ses disciples s'en retournèrent et cessèrent de l'accompagner » (Jn 6,66). Jésus s'y est-il mal pris ? Pour une fois qu'il ne parlait pas en paraboles ! A-t-il été trop clair ? Trop « cash », comme on dirait aujourd'hui ? « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez pas son sang, vous n'avez pas la vie en vous » (Jn 6,53). « Cette parole est rude ! Qui peut l'entendre ? » (Jn, 6,60).

Non seulement Jésus ne se démonte pas et ne présente pas d'excuses pour ses paroles choquantes, mais il demande aux Douze : « Voulez-vous partir, vous aussi ? » (Jn 6,67). Jésus est libre. À Nazareth déjà, alors que ses propos avaient déplu et qu'on voulait le précipiter du haut d'une falaise, « lui, passant au milieu d'eux, allait son chemin » (Lc 4,30). Le secret de Jésus, c'est de vivre sous le regard du Père et de faire de la volonté du Père sa nourriture. Elle est rude, la parole de Jésus. Si l'église lui est fidèle, nécessairement, la parole de l'Eglise sera rude elle aussi : elle dira la grâce du Royaume, qui dévoile la logique du prince de ce monde. C'est la même miséricorde que Jésus manifeste tant dans l'accueil des pécheurs que dans la proclamation de la vérité ou l'exhortation à la conversion. C'est cette miséricorde que l'Eglise est chargée d'annoncer au monde, en se tenant non sous le regard des hommes mais sous celui de Père. Comme Jésus, elle doit pouvoir dire. « Je ne fais rien de moi-même ; ce que je dis là, je le dis comme le Père me l'a enseigné » (Jn 8,28).

Quelle liberté ai-je pour rendre compte de ma foi quand l'occasion se présente ?

Comment la méditation des Ecritures nourrit-elle cette liberté ?

X. OFFRANDES :

La quête de samedi est en faveur de la paroisse. Celle de dimanche est destinée Caritas Suisse. Merci pour votre générosité.



Paroisse Catholique Romaine Ste-Thérèse

Bon dimanche et bonne semaine à tous!

